

Module : Formation des membres du CSE ou de la CSSCT

OBJECTIF FINAL

Donner l'autonomie aux membres du CSE, ou de la CSSCT, pour la gestion de la prévention des risques professionnels et pour diminuer à terme le nombre d'AT et de MP.

Cette action obligatoire entre dans le cadre des actions de formations professionnelles décrites dans l'article L6313-1, du code du travail, modifié par LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 4.

La réalisation est régie par les articles L. 2315-16 à L. 2315-40, et R. 2315-9, R. 2315-20 à R. 2315-22 du code du travail, et créé par Ordonnance n°2017-1386 du 22 septembre 2017 - art. 1.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Sur la base de la réglementation et du référentiel CARSAT/INRS, et à l'issue de la formation les stagiaires seront capables de :

- Tenir le rôle de membre du CSE, ou de la CSSCT, de comprendre les objectifs de la prévention des risques professionnels et d'argumenter sur les enjeux,
- De proposer des pistes d'actions de prévention concrètes des risques professionnels à chaque étape des processus de fonctionnement de l'entreprise,
- De développer une implication dans la prévention de chaque salarié de l'entreprise au niveau de la fonction qui lui est dévolue,
- Mettre en place les outils de communication et de participation de tous les salariés à la démarche de prévention (création de groupe de pilotage, conduite de réunion, rédaction de comptes rendus),
- Connaitre les processus d'amélioration continue et de suivi des actions (conduite de revue de Direction sur la prévention des risques professionnels),
- D'expliquer le rôle des membres.

PUBLIC CONCERNE

Toute personne d'entreprise publique ou privée, comprenant moins de 300 salariés, nommée par le collège d'élu IRP (Instances représentatives du personnel), et membre de l'instance CSE à partir de 2020.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Le nombre de stagiaire pour ce stage sera de 3 au Minimum et de 12 au Maximum.

La répartition pédagogique du programme sera adaptée en fonction des publics.

PRE REQUIS

Etre nommé membre du CSE (y compris le Président éventuellement)

DUREE

3 jours soit 21 heures.



PROFIL DU FORMATEUR :

Ancien cadre dirigeant d'entreprise à risque, IPRP, Ergonome, certifié CARSAT et expert en Prévention des Risques Professionnels. Formateur agréé DIRECCTE, certifié ICPF&PSI et enregistré auprès de la Préfecture sous le N° 73 31 06461 31.

MOYENS PEDAGOGIQUES

L'intervenant utilisera les moyens pédagogiques suivant :

- La présentation du contenu par une projection de diapositives Power Point,
- Le questionnement des stagiaires avec des exemples illustrés par des films de l'INRS (phase exercices) ou des cas locaux,
- La correction au tableau des exercices, ou des compléments d'explication liés à l'expérience du formateur,
- Le renvoi à des références de la CARSAT ou de l'INRS (disponibles sur table en format papier),
- La vérification de l'acquisition des éléments de la formation par la correction d'un QUIZZ réalisé sur place,
- La distribution d'une clé USB qui contient tous les éléments précédents, y compris les corrigés.

PRIX

3 jours à 550 € HT, soit 1 650 € HT, hors frais de déplacement en dehors de la région Toulousaine.

PROGRAMME

Jour 1 – Le CSE et la démarche de prévention des risques

1. Objectifs, Introduction, présentation
2. Définitions
Exercice sur l'action des membres de CSE
3. Les principes de la prévention
 - a. Les Valeurs
 - b. Les Principes fondamentauxExercice sur l'action des membres de CCSE
4. Aspects règlementaires – Evolutions depuis 2012
 - a. Le CSE
 - b. Le rôle du CSE
 - c. La désignation des membres et la composition
 - d. Les règles, les responsabilités, les droits
 - e. Les neuf principes de prévention
5. Le Comité social et économique
 - a. Décret 2017 -1819 du 29-12-2017
 - b. L'évolution de la pénibilité au travail (D 2017-1769 du 28-12-2017)
6. Objectifs généraux de la prévention
 - a. Les enjeux humains
 - b. Les enjeux juridiques
 - c. Les enjeux financiers

Jour 2 : Planifier et organiser la démarche EvRP (Évaluation des Risques Professionnels)

6. Approche pluridisciplinaire de la prévention
 - a. Les acteurs (ressources internes et externes)
 - b. Les compétences en fonction des risques
 - c. Quelques éléments de la conduite de projet
 - d. La conduite de réunion
 - e. Exercice : jeu de rôle



7. L'analyse d'une situation de travail
 - a. La situation de travail (le prescrit, le réel, l'erreur)
 - b. Le risque et le danger
 - c. La visite, les caractéristiques du poste
 - d. Exercice : analyse d'une situation de travail
8. Les Postes à Risque
 - a. Les risques (chute, de manipulations, électrique, routier, TMS)
 - b. Le travail de nuit, Le stress et les RPS
 - c. Exercice : repérer les risques sur une situation de travail
 - d. La gestion des AT/MP
 - e. Exercice : Travail intersession (si possible)

Jour 3 : Conduire et mettre en œuvre la démarche EvRP

10. La méthodologie de l'EvRP
 - a. Le choix de la méthode (à priori, à postériori)
 - b. Les méthodes existantes (approche risque, situation, poste)
 - c. La méthode de l'arbre des causes
 - d. Exercice : analyse d'accident - méthode de l'ADC
11. La méthodologie de l'EvRP (DUEvRP)
 - a. Les prérequis (rappels, points incontournables, de vigilance)
 - b. Les grandes étapes (identification, évaluation, correction, suivi)
 - c. La méthodologie pratique
 - d. Exercice sur le terrain : Évaluation des risques d'une situation de travail réelle
 - e. La réunion annuelle de CSE versus revue de Direction
12. Évaluation des stagiaires (quizz corrigé sur place)
13. Évaluation de la formation

DOCUMENTS

Chaque stagiaire reçoit une clé USB avec les documents de l'INRS, la copie des transparents sous format PDF avec une bibliographie, le corrigé des exercices.

Chaque stagiaire reçoit une attestation de présence au stage.

Chaque stagiaire reçoit une attestation de transfert de compétences.

